

# De Vous à Mouais



Prochaine parution :  
05 juillet 2022  
Dépôt des articles au plus tard  
le 20 JUN 2022  
(par courriel).

Bulletin municipal gratuit de la Mairie de Mouais - Directeur de Publication : M. Yvan MENAGER,  
Maire. Mairie - 5, rue de la Mairie - 44590 MOUAIS Tél : 02 40 07 73 41 Fax : 02 40 07 73 33 Courriel :  
mairie.mouais@wanadoo.fr - Site internet : www.mouais.fr - Dépôt légal : septembre 2016.

## PERMANENCES DES ELUS

M. Yvan MENAGER Maire : sur R.D.V. au 02 40 07 73 41

⇒ Monsieur Sébastien HAULBERT, 1er Adjoint chargé des Finances, de la Communication, du tourisme et du cadre de vie. 02.40.07.73.41

⇒ Madame Ketty KNOCKAERT-GUILLAUME, 2ème Adjointe chargée des affaires scolaires et sociales et de la vie associative 02.40.07.73.41

⇒ Monsieur Eric DEWAELE, 3ème Adjoint chargé de l'urbanisme, de la voirie des travaux et du bâtiment 02.40.07.73.41

Monsieur Yves DANIEL Député : permanence : 4, Allée des Lilas - 44170 NOZAY (face à la communauté de communes). Prendre R.D.V. au 09 67 06 38 17 ou courriel : permanence-depute@yves-daniel.org

Conseiller Départemental : M. PROVOST Jean-Claude ou

M<sup>me</sup> LE BIHAN Laurence : 1<sup>er</sup> mercredi du mois : 9 h/12 h - Pole Emploi Social DERVAL.

## SERVICES : PETIT MEMO

### Les numéros d'urgences

SAMU ..... 15 Pompiers.....18 Gendarmerie..... 17

### Permanences médicales et paramédicales

Le soir à partir de 20 h et le week-end à partir du samedi midi, pour contacter un médecin, composer le 15

Mairie : Accueil : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9 h à 12 h 02 40 07 73 41

A.D.M.R. de Derval : 02 40 07 81 67

A.M.D. de Sion-les-Mines : 02 40 28 94 37

Bibliothèque « Lire, Lire là » : Place de l'église - Mouais 02 40 07 67 34. Mardi 10 h-12 h et samedi 15 h 17 h

Centre de soins infirmiers - OPASS : 2, rue de la Poste - Sion-les-Mines - 02 40 07 01 24 : Permanences le mardi et le jeudi de 8 h à 8 h 30 14 rue de la Garlais à Derval

Centre Médico Social : 02.40.79.40.76

Communauté de Communes du secteur de Châteaubriant-Derval :

5 rue Gabriel Delatour 44110 CHÂTEAUBRIANT

Standard : 02 28 04 06 33

Déchetterie (au « Vieux Bourg » de Lusanger) Lundi, vendredi, samedi : 14 h à 18 h - Mercredi : 9 h à 12 h.

Espace aquatique intercommunal : 02.40.07.50.00

www.espace-aquatique-derval.com

Enfance-Jeunesse « Potes des 7 lieux » : 12, rue de Redon - Derval 02 28 50 46 39. Centre de loisirs pour les 4/11 ans - Animation jeunesse 11/17 ans

Espace France Services Derval : 14, rue de la Garlais - Derval - 02 40 81 82 26 Du lundi au vendredi : 9 h - 12 h 30/ 13 h 30 - 17 h

Relais Assistantes Maternelles : 8, rue du Lavoir - Derval 02 40 07 27 95. Lundi, jeudi, vendredi : 9 h - 12 h 30 - Mardi : 14 h - 17 h

Transport « ALEOP » : 09..69.39.40.44

### Bulletin disponible :

- ☒ en Mairie
- ☒ en version couleur par courriel
- ☒ au café « Pic'assiette »
- ☒ www.mouais.fr
- ☒ au « Fournil du Verger »
- ☒ Espace France Services de Derval
- ☒ à la bibliothèque

## Nettoyons la nature du dimanche 15 mai 2022

Pour la deuxième fois de l'année, les crinières aux vents et le périscolaire de Mouais organisaient un Nettoyons la nature dans la ville de Mouais.

Nous avons donné rendez-vous aux familles au centre équestre pour préparer ensemble les poneys. Une fois prêts, des groupes se sont formés, les gilets ont été enfilés et go dans les rues de Mouais !!! Le temps était avec nous et nous avons pu ramasser tranquillement au rythme des poneys les différents déchets sur la route



Après l'effort, le réconfort aussi bien pour les poneys que pour les participants ! La mairie de Mouais a offert un verre de l'amitié pour clôturer cette matinée.

## RAPPELS

**SAMEDI 11 JUIN 2022**

**FÊTE de l'École de Mouais**

**Au programme :**

- Animations pour enfants
- Résultats de la Tombola
- Concert vers 17h30
- Repas à emporter à récupérer de 18 à 20h (uniquement sur commande auprès des parents d'élèves)

**SPECTACLE DES ENFANTS À PARTIR DE 15H00**

Organisée par l'association A.C.O.U.

## Scéno hors les murs—Concert

Salle Paill'hôtes

Jeudi 9 juin à 18 h 30

Programmation électrique et riche en surprises.....

Mêlant la musique, le théâtre et la danse avec la participation des classes de l'école primaire.

Venez encourager nos jeunes talents !!!!

**GRATUIT sur réservation**

Conservatoire Intercommunal

6 rue Guy Môquet

Châteaubriant

Abci.cri@cc-chateaubriant-derval.fr

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2022**

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FÉVRIER 2022 : Unanimité

**Ø Approbation du compte de gestion 2021**

Les membres du conseil municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives 2021, après s'être assuré que le Trésorier Principal a repris dans ses balances d'entrées chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 et qu'il a procédé à toutes les opérations réelles et d'ordre de l'exercice.

Statuant sur l'ensemble des opérations des différentes sections budgétaires ainsi que sur l'ensemble des écritures effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

Considérant que tout est justifié, **après en avoir délibéré, à l'unanimité**, APPROUVENT le compte de gestion 2021 dressé par Monsieur NEVEU, Comptable du Trésor Public.

**Ø Vote du compte administratif 2021**

Les membres du conseil municipal,

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) et durant cette délibération, Monsieur le Président, Yvan MENAGER, a quitté la salle.

Conformément à l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), les membres du conseil municipal élisent M. Sébastien HAULBERT, pour présider la séance.

Ils examinent le compte administratif 2021, qui s'établit ainsi :

Fonctionnement :

Dépenses de l'exercice : 330 775,12€

Recettes de l'exercice : 338 487,84€

**Report excédent 2020 : 68 019,26 €**

Excédent de fonctionnement de l'exercice : 7 712,72 €

**Excédent de fonctionnement cumulé : 75 731,98 €**

Investissement :

Dépenses de l'exercice : ..... 307 586,70 €

Recettes de l'exercice : ..... 484 109,74 €

**Report déficit 2020 : ..... 358 263,15 €**

Excédent d'investissement de l'exercice : 176 523,04 €

**Déficit d'investissement cumulé : - 181 740,11 €**

**Restes à réaliser d'investissement 2021 :**

**Recettes : 115 000 €**

**Dépenses : 5 380,90 €**

Les résultats présentés sont en conformité avec le compte de gestion 2021 précédemment adopté. **Après en avoir délibéré, à l'unanimité**, les membres présents adoptent le compte administratif 2021 du budget général.

**Ø Affectation du résultat 2021**

À la clôture de l'exercice 2021, les résultats s'établissent ainsi :

Fonctionnement	
Dépenses (a)	330 775,12
Recettes (b)	338 487,84
Résultat de fonctionnement (c = b-a)	7 712,72
Résultat de fonctionnement reporté N-1 (d)	68 019,26
Résultat de clôture 2021 (e = c + d)	75 731,98

Investissement		
Dépenses (a)		307 586,70
Recettes (b)		484 109,74
Résultat d'investissement (c = b-a)		176 523,04
Résultat d'investissement reporté N-1 (d)		358 263,15
<b>Résultat de clôture 2021 (e = c + d)</b>		<b>181 740,11</b>
Restes à réaliser d'investissement 2021	Recettes	115000,00
	Dépenses	5 380,90
	Solde (h)	109 619,10
<b>Besoin de financement de l'investissement 2021 (= e + h)</b>		<b>72 121,01</b>
Résultat 2020		
Excédent de fonctionnement		75 731,98
Besoin de financement de l'investissement (y compris restes à réaliser)		72 121,01
Résultat de fonctionnement disponible		3 610,97

Les membres du conseil municipal, **Après en avoir délibéré, À l'unanimité,**

Décident d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Excédent de fonctionnement reporté (002) 3 610,97 €

En réserves (1068) 72 121,01 €

**Ø Vote du budget primitif 2022**

Les membres du conseil municipal,

VU les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif,

VU le référentiel budgétaire et comptable M57 abrégée applicable au budget principal,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, adoptent** le budget primitif 2022 du budget général qui s'équilibre en recettes et en dépenses aux montants de :

Fonctionnement :

Dépenses : 382 704,73 €

Recettes : 382 704,73 €

Investissement :

Dépenses : 238 100,84 € (dont restes à réaliser 2021 : 5 380,90 €)

Recettes : 238 100,84 € (dont restes à réaliser 2021 : 115 000,00 €)

➤ **Vote des taux d'imposition 2022**

Monsieur le Maire rappelle les taux de fiscalité locale de 2021 :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 27,88 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 48,16 %

Il ajoute que la commune ne percevra plus de taxe d'habitation à partir de 2021 hormis celle des résidences secondaires. Elle ne percevra plus que le produit de la Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB). Le taux de TFPB du département, qui est de 15 %, sera ajouté à celui de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

FIXE les taux des taxes fiscales pour l'année 2022, comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 28,38 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 48,66 %

**Ø Réhabilitation de l'école – Contrôle d'accès portier**

Dans le cadre de la réhabilitation de l'école publique communale, Monsieur le Maire informe le conseil municipal que des prestations supplémentaires sont nécessaires et présente le devis suivant qu'il propose au conseil municipal d'approuver.

	Titulaire	Prestations prévues	Montant HT
Devis N°DE00000072	EURL LE BIHAN	Contrôle accès portier	540,97 €

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter le devis présenté.

### Ø Élagage de sapins – tracteur + lamier

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que pour des raisons de sécurité et d'entretien il est nécessaire d'élaguer les sapins côté cimetière, et présente le devis suivant :

	Titulaire	Prestations prévues	Montant HT
Devis N°2022-000003	SARL BOU-VAIS	Tracteur + lamier + télescope	534,00 €

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter le devis présenté.

### Ø Répartition du produit des amendes de police 2021

Monsieur le Maire expose au conseil le projet d'un aménagement piétonnier, sur la route départementale n°123, afin de sécuriser la circulation des piétons. Il propose donc de solliciter une aide auprès du Département au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération suivante : Le coût de cette opération est estimé à 30 000. € T.T.C.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide de réaliser les travaux d'aménagement piétonnier pour un coût prévisionnel de 30 000 € T.T.C.
- Autorise le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération susvisée.

*Cette délibération annule et remplace la délibération 2022-05 du 24/02/2022*

### La vie au périscolaire.

Pour cette dernière période, nous retournons voir Sonia au centre équestre et préparons une surprise pour la fête de l'école.

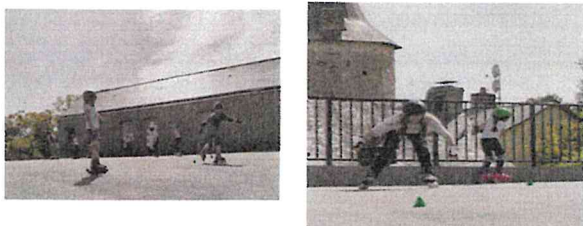
Nous profitons du beau temps pour être à l'extérieur.

Nous sortons les tables, les jeux.. Et nous nous éclatons !!!



Les bricolages du mardi sont aussi top secret surtout pour les parents !

Avec le multisport, ça roule dans la cour avec nos rollers ! on tombe on se relève, on apprend à se baisser à sauter... on s'amuse !



### OUVERTURE DES INSCRIPTIONS TRANSPORTS

#### Inscriptions et réinscriptions sur internet

Les inscriptions et réinscriptions se feront UNIQUEMENT PAR INTERNET via [aleop.paysdelaloire.fr](http://aleop.paysdelaloire.fr). Site ouvert à compter du 8 juin et jusqu'au 19 juillet 2022.

Passé cette date du 19 juillet, les inscriptions restent possibles sous réserve des places disponibles. Toute demande hors délais non justifiée sera majorée de 20 euros par enfant.

Pour toute 1ère inscription vous devez obligatoirement créer un compte et vous munir d'une photo numérisée de l'enfant.

#### Transports scolaires dès la petite section

Tous les élèves peuvent bénéficier des transports scolaires. Les enfants de moins de 6 ans doivent être accompagnés et récupérés au point d'arrêt par toute personne désignée par la famille et ayant 11 ans minimum. L'adulte désigné doit se présenter à l'arrêt au moins 5 minutes avant le passage du car.

#### Un titre de transport connecté.

Le titre de transport est une carte magnétique qui sera envoyée DIRECTEMENT AU DOMICILE (fin août). La carte sera à conserver d'une année sur l'autre et est valable 5 ans.

#### Tarifs et modes de paiement

110 euros par an et par enfant

Gratuité à partir du 3ème enfant

220 euros pour les étudiants post-bac

Le tarif reste le même en cas de garde alternée



#### PAIEMENT :

Par prélèvement automatique, en trois fois sans frais (munissez vous d'un rib)

Par internet en 1 fois lors de l'inscription

En espèces directement à ALEOP—10 bd Georges Pompidou à Nantes

Par chèque avec nom, prénom et numéro de dossier d'inscription, à l'ordre du trésor public à transmettre à ALEOP—antenne régionale de Loire-Atlantique—1 rue de la Loire 44966 NANTES CEDEX 9.

La distribution de gilets pour les nouveaux élèves ou les changements de cyclés se fera via les établissements scolaires.

